



Les agent.es du 3975, En première ligne pour les usager.ères 30 % de grévistes le 2 juin et encore en grève Le 3 juin...

Suite à la relance des syndicats sur ses obligations en matière de santé au travail, la ville a enfin répondu en refusant :

- La création d'effectifs supplémentaires ;
- La réduction du temps d'exposition aux pénibilités de contraintes émotionnelles fortes spécifiques à un métier à prédominance féminine alors qu'elles répondent à des usagers de plus en plus excédés par le manque de réponse et de présence dans les services publics de proximité en sous effectifs eux aussi
- La mise en place immédiate de temps de pause plus importants entre chaque appel.

⇒ Seuls quelques micro points des demandes des syndicats ont été acceptées comme pistes de travail par la DDCT.

Des réponses insuffisantes !

Les agent.es réuni.es en réunion d'information intersyndicale vendredi 23 mai ont exprimé leur colère quant à l'absence de réponse immédiate sur le droit de pause entre chaque appel (60 à 100 appels par jour). **Après un an d'alertes, une expertise indépendante pour risque de danger grave, une intersyndicale mobilisée dans les instances santé travail (FSSSCT centrale et DDCT), que faut-il de plus pour que la ville protège et accompagne ses agent.es ?**

Les téléconseiller.res du 3975, en grève pour :

1. **Des mesures immédiates afin d'améliorer la qualité de vie au travail** (pauses plus longues, et post appel plus long) ;
2. **Un niveau 2 d'expertise** pour toutes les directions, afin d'assurer avec le 3975 la qualité du service public
3. **La création de 10 emplois ;**
4. **Le retour à la sujétion 6 (qui existait avant le nouveau règlement du temps de travail appliqué en 2022)** au regard des pénibilités d'un métier à prédominance féminine en particulier la charge émotionnelle.

⇒ La ville n'a pas répondu au préavis de grève, de quoi s'interroger sur l'existence d'un dialogue social à la ville !!!

Les agent.es interpellent le Conseil de Paris

A l'heure où certains veulent privatiser des services publics et continuer à les dégrader, **il est urgent que les élu.es du Conseil de Paris défendent la qualité du service public en donnant les moyens aux téléconseiller.res de bien travailler.**

À l'heure où un rapport de l'Assemblée Nationale appelle à prendre en compte enfin les pénibilités des métiers à prédominance féminine¹, **il serait cohérent que le Conseil de Paris, engagé dans le plan égalité de la ville de Paris, redonne les sujétions nécessaires à la santé des agent.es de ce service à plus de 80 % féminin.**

Le Conseil de Paris doit donc prendre des mesures pour protéger la santé des agent.es et garantir la qualité du service public.

Alors... que décideront les Conseillers de Paris ?

Paris, le 2/06/2024

¹ Commission des affaires sociales sur la proposition de loi *visant à reconnaître la pénibilité des métiers « féminisés »*, 20/11/24.